



MAIRIE
69870- POULE LES ECHARMEAUX
Tél : 04.74.03.64.48
secretariat@poulelesecharmeaux.fr

Compte-rendu du Conseil Municipal **Séance du VENDREDI 18 JUIN 2021**

Date de la convocation : 12 juin 2021

Présents : CHAMPALE Aymeric, LABROSSE Bernadette, DESMONCEAUX Jean-Marc, CROISAT Gaëlle, DABONOT Denis, BALLON Anne-Marie, RONGIARD Christiane, BARBERET Annie, GRAS Isabelle, JANDARD Gilles, PEREZ Sonia, COFFY Loïc, BEROUJON Jean-Baptiste, DOMINGUEZ Nicolas

Secrétaire de Séance : Sonia PEREZ

Le compte rendu de la séance de conseil municipal du 21 mai 2021 est approuvé.

PERSONNEL

- 1- Réorganisation services école / cantine / APC : Monsieur le Maire informe que les plannings des agents ont été revus pour la rentrée scolaire prochaine. Nous avons pris en compte la demande de diminution des horaires de Mme Renaud, ATSEM, la reprise du ménage en interne, ainsi que la reprise des heures du contrat initial à Mme Sapin. Monsieur le Maire expose :

Poste Mme Renaud/ATSEM : suppression du temps de cantine scolaire, et du ménage de l'école pendant les périodes scolaires. Un forfait de 120 heures lui est attribué pour le « gros ménage » de l'école pendant les vacances scolaires. Ces modifications portent son contrat annualisé à 30,05 heures (35 h actuellement). Mme Renaud a accepté ce nouveau planning. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Poste Mme Sapin/Adjoint Technique : suppression de la garderie méridienne (de 13h à 13h30) mais augmentation du temps consacré au ménage de la cantine qu'elle effectuera seule dès la rentrée (de 13h à 15h30). Suppression du ménage de l'école pendant les périodes scolaires. Forfait « gros ménage » pour la cantine et la mairie 50 heures, à réaliser pendant les vacances scolaires. Retour au temps de travail initial 30,03 heures annualisées. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Nouveau contrat/Adjoint Technique : ce nouveau contrat d'une durée hebdo de 20 heures annualisées, consiste : service à la cantine scolaire, garderie de la pause méridienne, entretien de l'école tous les jours pendant les périodes scolaires, entretien des sanitaires des salles municipales et de la médiathèque, gestion du camping municipal lors de la période d'ouverture. Le contrat actuel de Mme Cellier arrive à échéance le 31 août. Ce nouveau contrat lui a donc été proposé. Mme Cellier ayant refusé, pour raisons personnelles, ce contrat, il est prévu de recruter dans le cadre des emplois aidés. Ce type de contrat bénéficie d'aides de l'Etat ainsi qu'une réduction des cotisations salariales et patronales. Une offre sera publiée sur Pole Emploi. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Poste Mme Justin/Adjoint Administratif : afin de conserver le même effectif lors du service de cantine et de garderie méridienne, le poste de Mme Justin passera de 23h50 à 29h annualisées. Mme Justin intègrera le régime CNRACL. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

- 2- Recrutement apprenti : Monsieur le Maire informe que nous avons reçu une demande d'apprentissage d'Elisa Hug, dans le cadre du CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance. Mme Renaud, Atsem, a donné son accord pour devenir maître d'apprentissage. Actuellement des aides de l'Etat sont en place pour le recrutement d'apprentis. Une simulation du coût a été réalisée : coût salarial annuel 7 130 €, aides financières 3 962 €. De plus, si le contrat est signé avant le 31/12 une aide exceptionnelle de l'Etat de 3 000 € sera versée à la collectivité. Toutefois, les collectivités ne cotisant pas à l'apprentissage, le coût de formation est à notre charge. Cependant le CNFPT prend en charge 50 % du coût de cette formation, dans la limite de 5 250 € / an. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

URBANISME

- 3- Droit de préemption : Le conseil municipal décide de ne pas exercer le droit de préemption sur la parcelle ZS 301 située Allée de l'Aulne ainsi la parcelle ZB 45 située Les Igauts.

VOIRIE

- 4- Entretien chemin forestier : Monsieur Desmonceaux rappelle que le chemin forestier partant des Ecorbants à Favardy est mitoyen entre la commune de Ranchal et Poule-les Echarmeaux. Une convention entre nos deux communes a été rédigée afin de diviser l'entretien de ce chemin. Monsieur Desmonceaux donne lecture de ladite convention. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

ECOLE SPORTS LOISIRS

- 5- Cantine scolaire : Madame Croisat informe que Monsieur Lathuillière, traiteur, nous a transmis le nouveau tarif du repas cantine pour la rentrée scolaire : 3,90 €. Actuellement le repas acheté à 3,60 € est facturé aux familles 3,90 €. Les coûts et charges en constante augmentation, il est rappelé que ces tarifs n'ont pas évolués depuis 2018. Il est proposé au conseil municipal d'appliquer un nouveau tarif de vente pour la rentrée prochaine à 4,20 €. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.
- 6- Camping : Mme Croisat, informe que Mme Justin effectue le ménage des sanitaires du camping municipal.

FINANCES

- 7- Budget communal – décision modificative 2 : Monsieur le Maire expose : cette décision modificative consiste à inscrire les dépenses liées à l'installation du dispositif Eboo, ainsi que les recettes (subvention du département accordées), mais également inscrire en recettes la subvention de la Région relative au bonus relance.

Dépenses : Article 21568 Opération 108 (dispositif Eboo)	+ 3 840 €
Recettes : Article 1323 Opération 108 (dispositif Eboo)	+ 3 840 €
Recettes : Article 1322 Opération 108 (bonus relance)	+ 2 012 €
Dépenses : Article 21318 Opération 108 (travaux bâtiments)	+ 2 012 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

DIVERS

- 8- Embellissement bourg : Promo sur les illuminations de Noël : rachat d'une boule scintillante pour le rond-point du col : 620 € ht. Le conseil municipal donne son accord. Fleurissement : nettoyage des plantes rdv le 25/06 18h30.
- 9- ADHA : Mme Ballon donne lecture du compte rendu de l'assemblée générale. Année 2020 marquée par la crise sanitaire ; 42 000 heures d'activité, perte de 5 000 h par rapport à 2019 ; 36 équivalent temps plein (mais 86 employés), portage de repas 3 fois par semaine préparé par traiteur de Belmont, 3 506 repas en 10 mois, activité déficitaire.
- 10- Résidence Roche d'Ajoux Propières : Mme Ballon donne lecture du compte rendu de l'assemblée générale ; En 2020 les travaux se sont élevés à 44 447 € (20 447 € subvention). Pour l'année 2021, 22 514 € de travaux sont engagés, la mairie de Propières prend en charge la réfection du toit de la résidence. Pour rappel, 16 logements sur 17 sont occupés.
- 11- Mission locale : Mme Ballon donne lecture du compte rendu du conseil administration. Elle rappelle que la mission locale a pour but le suivi des adolescents en fins d'études.
- 12- Prochain conseil municipal : 16 juillet à 18h30

Séance levée à 21h12